

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/576

23 juin 2005

(05-2669)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: espagnol

LE NICARAGUA ENGAGE UN PROCESSUS DE DÉCLARATION D'EXPLOITATIONS EXEMPTES DE BRUCELLOSE ET DE TUBERCULOSE

Communication présentée par le Nicaragua

La communication ci-après, datée du 17 juin 2005, est distribuée à la demande de la délégation du Nicaragua.

1. La République du Nicaragua a engagé, par l'intermédiaire de la Direction de la santé animale du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et des forêts (MAG-FOR), un processus de certification d'exploitations exemptes de brucellose et de tuberculose dans différentes zones du pays, qui comprennent les communes suivantes: Nueva Guinea et Paiwas dans la région autonome de l'Atlantique Sud, El Almendro dans le département de Río San Juan, Altagracia et Moyogalpa dans l'île d'Ometepe du département de Rivas, El Coral et San Pedro de Lóvago dans le département de Chontales et Río Blanco dans le département de Matagalpa.

2. Le pays est divisé en 17 départements. Un sondage à l'échelle nationale a permis d'établir que, pour les deux maladies, la prévalence était inférieure à 1 pour cent; il sera donc possible, après une première étape consistant à recenser les exploitations exemptes, de passer à la déclaration de zones exemptes de tuberculose et de brucellose.

3. Dans les zones visées par le processus de certification, on a travaillé dans 191 districts de huit communes des cinq départements dans lesquels le processus s'est déroulé. Mille sept cent quarante et une exploitations, et par conséquent autant d'éleveurs, sont en cours de certification. Parmi ces exploitations, 93, qui regroupent 12 432 têtes, ont été certifiées exemptes des deux maladies (brucellose et tuberculose).

4. À ce jour, il a été procédé à 62 726 examens sérologiques pour la brucellose et 55 453 bêtes ont été tuberculinisées. La population animale se compose de 55 451 bovins, 6 011 équidés, 834 porcins et 430 ovins/caprins.

5. Le processus de certification a été conçu avec le concours du Service d'inspection zoosanitaire et phytosanitaire (APHIS) du Département de l'agriculture des États-Unis, afin de contribuer à assurer au pays les conditions nécessaires pour satisfaire aux exigences sanitaires du commerce international et, par conséquent, d'améliorer la compétitivité des produits d'origine animale et de leurs dérivés, et d'accroître la rentabilité des exploitations grâce à l'amélioration de la qualité des produits et de la productivité.

6. Ces activités ont été menées à bien sous l'égide de la Direction de la santé animale du MAG-FOR, avec la participation du secteur privé.

./.

7. L'éradication de la brucellose et de la tuberculose d'abord dans les zones de production laitière, puis dans tout le pays, sera bénéfique pour les éleveurs et pour le secteur d'exportation, grâce à la réduction des pertes imputables à des dommages directs et à la possibilité d'exporter des produits et sous-produits d'origine animale satisfaisant aux exigences sanitaires du commerce international.
